

Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique
et de l'Enseignement Supérieur
SNIRS-CFE-CGC



La lettre du Secrétaire général

N°5 Septembre 2023

Chère Madame, cher Monsieur,



J'espère que l'été s'est bien passé et que vous avez pu profiter d'un repos réparateur après une année universitaire très difficile. Le printemps a été, en effet, marqué par un climat social particulièrement tendu, du fait de la réforme des retraites. Notre syndicat a très régulièrement participé à la mobilisation (<https://twitter.com/SnirsCGC/status/1638859855724437504>) contre le passage de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite. Le refus de tout dialogue par le gouvernement a entraîné un durcissement de la contestation. Un certain nombre d'universités ont été bloquées (Rennes2, Bordeaux Montaigne, Sorbonne

Université, etc.) voire vandalisées (Caen, Bordeaux, etc.). J'ai condamné de tels actes, qui ne constituent pas une modalité d'action syndicale mais participent d'un combat politique radical (https://twitter.com/Laurent_Coste/status/1640761540981800960). Ce sont des pratiques qui portent atteinte à la liberté d'enseigner et qui compromettent la formation de nos étudiants, lesquels ont déjà subi la crise du Covid. Souhaitons, qu'après les élections professionnelles de décembre 2022 et les élections au CNESER de juin 2023, les pouvoirs publics engagent avec les organisations syndicales de nécessaires et sincères négociations. Le SNIRS-CFE-CGC, qui se veut force de propositions, ne peut que les espérer les plus fructueuses possible.

Certes, après des années de vaches maigres, la situation matérielle des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des ITRF connaît une légère amélioration (hausse des salaires -très insuffisante, il est vrai, face à l'inflation-, repyramidage des postes, accroissement des primes, augmentation du budget de l'ANR, du nombre de contrats doctoraux, etc.). Mais, sur les deux premières décennies du XXI^e siècle, le déclassement est net et cette dégradation est l'une des causes de la chute inquiétante du nombre de doctorants ces dernières années. Il est à craindre que les projets à venir (cf **rapport Gillet**, page 4) ne rendent pas les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur plus attractifs, dans le cadre de la compétition mondiale qui est en cours.

Comme dans les numéros précédents de cette lettre, vous pourrez lire, dans les pages intérieures, le résultat de l'enquête que nous avons lancée au printemps sur la Science ouverte et Hal. Notre collègue Eric Suire en fait une analyse dont la version complète peut être consultée sur notre site (www.snirs.fr).

Le rapport Gillet, paru juste avant les vacances (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/remise-du-rapport-de-la-mission-gillet-sur-l-ecosysteme-de-la-recherche-et-de-l-innovation-91274>), n'a pas bénéficié d'une très grande publicité, et pour cause, son auteur reprenant l'idée d'une modulation des services qui n'est autre qu'une remise en cause du statut des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Non, vraiment, les pouvoirs publics et ceux qui les inspirent, semblent ne pas avoir réellement compris la nécessité de porter l'effort de la nation en matière de recherche à 3% du PIB, puisque l'objectif du rapport est de faire des économies dans un certain nombre de domaines pour pouvoir investir dans d'autres. Le SNIRS-CFE-CGC aura l'occasion de réaffirmer ses positions au cours des prochaines semaines, en particulier, à l'occasion de la discussion du budget 2024.

En vous souhaitant une bonne rentrée, je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurent Coste
Professeur des Universités
Secrétaire général du SNIRS-CFE-CGC

Bilan questionnaire SNIRS « Science ouverte/HAL »

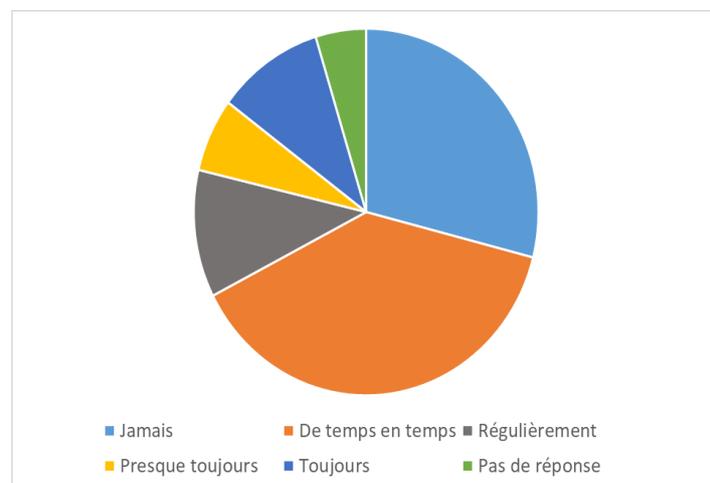
Nous remercions les 301 collègues qui ont participé à notre questionnaire dédié à la politique gouvernementale de « Science ouverte », et à l'obligation du dépôt sur HAL. Parmi eux, nous relevons 26% de maîtres de conférences, 16% de professeurs, 7% de directeurs de recherche et 5% de chargés de recherche. Au sein des Biats, les conservateurs des bibliothèques et bibliothécaires se sont sentis les plus concernés par le questionnaire. Ils représentent 10% des participants, devant les IR et IE (8%). L'ensemble des sondés couvre un large éventail de sections du CNU. 30% des participants jugent la politique de Science ouverte promue par le ministère positive, contre 13% qui émettent une opinion négative à son sujet. Cependant, la majeure partie des sondés (57%) n'a pas répondu à cette question.

Parmi les défenseurs de la politique de Science ouverte, certains soulignent l'avance de la France dans ce domaine, et estiment normal de diffuser le plus largement possible la recherche française, financée par des fonds publics. Ainsi, les apports de la recherche ne seraient plus confisqués par des intérêts privés : c'est une réappropriation publique de l'édition académique qui est amorcée. Cette politique conduirait à limiter l'inégalité entre les grandes et les petites universités, aux ressources documentaires réduites.

Les sceptiques dénoncent une « politique forcenée de mise à disposition de la propriété intellectuelle », avec un risque de plagiat renforcé par les capacités décuplées de l'Intelligence artificielle. Cette politique aboutirait à une diminution des budgets des laboratoires et à la démotivation des chercheurs. Elle contredirait les efforts d'autres ministères, comme celui de la Culture, pour défendre le droit d'auteur.

Passons à la question de l'utilisation de HAL. 30% des interrogés ne l'utilisent jamais pour leur recherche ; 40% l'utilisent de temps en temps ; et seulement 12% s'en servent régulièrement. Les commentaires sont globalement critiques à propos de HAL : si 11% des participants le considèrent comme « basique mais efficace », 16% comme « utile et bien conçu », 39% le jugent « utile mais mal conçu », et 22% « inadapté et redondant avec d'autres outils ». Un sondé commente : « c'est une idée géniale mais l'outil est nul, difficile d'utilisation. Quand vous avez un homonyme, c'est

un cauchemar... » L'accès est difficile, l'ergonomie discutable. On lui préfère d'autres interfaces, comme Academia, ou des bases de données offertes par certaines universités.



Utilisation de Hal

Les commentaires « techniques » sont très partagés. Pour les uns, HAL est trop complexe et trop chronophage à alimenter, le dépôt est jugé « trop lourd ». Pour d'autres en revanche, sa simplicité de fonctionnement est mise en avant, et l'interface est jugée « encore plus simple si on publie dans une revue conforme au Plan National de Science Ouverte : un simple DOI suffit pour référencer sa production ». 19% des participants ne déposent jamais leurs travaux sur HAL de leur propre initiative, contre 17% qui le font régulièrement et presque toujours. 68% des sondés estiment qu'ils n'ont pas vraiment besoin de HAL pour se documenter dans le cadre de leur recherche, contre 13% qui le considèrent comme indispensable.

Les avis sont à nouveau très partagés sur la question de l'obligation du dépôt. 49% pensent que celui-ci doit rester facultatif, alors que 41% sont partisans de la coercition. Les premiers estiment que la liberté de l'enseignant-chercheur n'est pas respectée, les seconds jugent que c'est le minimum attendu d'agents de l'État. Pragmatique, un participant assure : « sans obligation, la pratique n'avancera jamais », un autre abonde : « pour que cela marche, il faut que tout le monde le fasse ».

Entre les deux positions, certains considèrent que le dépôt doit être assuré par le « personnel administratif », ou qu'il doit rester facultatif tant que les outils numériques mis à la

disposition des chercheurs ne sont pas plus performants. Une approche plus « juridique » de la question mérite aussi d'être relevée : l'obligation risque de transformer « un droit du chercheur en un outil de gestion des ressources humaines (pour les promotions, les primes, les modulations de service, etc). La politique de contrainte est perçue par certains comme une entrave au principe constitutionnel de liberté de la recherche universitaire. Un « repentir » nous fait part de ses réserves : « Je l'ai fait moi-même, lorsque HAL a été lancé, parce que je n'avais pas vraiment réfléchi aux tenants et aboutissants de la démarche. C'était une préconisation de mon laboratoire d'alors. Je ne dépose désormais plus rien sur Hal. »

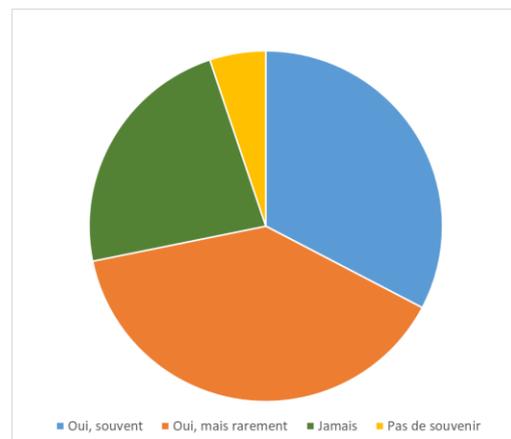
58% des sondés pensent que l'obligation de dépôt conduira, à terme, les revues et éditeurs universitaires à envisager de nouveaux « modèles économiques ». Un commentaire souligne que la situation existante n'est, de toute façon, pas satisfaisante pour les auteurs : Les revues sont déjà menacées « car les bibliothèques, leurs principaux clients, sont obligées de faire des coupes drastiques dans leurs acquisitions du fait des augmentations tarifaires. Passer en ligne et en *open access* est [...] une chance. [...] les revues restent pour l'instant (tant que l'évaluation n'est pas réformée) indispensables pour la validation des travaux ». Si certains se montrent soucieux de respecter la diversité des modèles dans la publication de la recherche, pour d'autres, « notre modèle de science ouverte est un modèle louable et éthique. Pessimiste, un participant observe que « les éditeurs et revues qui survivront seront complètement dépendants des subventions et avec la perte d'autonomie, la perte de contrôle et de liberté de publier (pas de moyen, pas de publication) suivra ».

Pour 52% des sondés, le dépôt sur HAL, qu'il soit facultatif ou obligatoire, doit intervenir au moment de la publication. La notion de « barrière mobile », destinée à garantir les « ventes papier », n'est pas donc prise en compte. Seulement 13% des interrogés estiment que le séquestre du chercheur est possible. Pragmatique, un participant observe que « pour les sciences dites "dures", le délai doit nécessairement être plus court qu'en SHS, pour des raisons de réactivité ». 63% des interrogés jugent nécessaire de déposer le PDF du texte publié par la revue, contre 21% favorables à la mise en ligne d'un texte « brut ».

Selon 45% des interrogés, c'est l'ensemble des travaux qui doivent faire l'objet d'un dépôt. Mais, si l'on affine la question en fonction de la nature de la publication, viennent en premier les articles de revues, puis les contributions à colloque, et enfin les livres et essais à caractère scientifiques... Peut-être parce que ces derniers sont plus souvent soumis à des droits d'auteur ?

57% des interrogés jugent que le passage d'une politique de subvention à une politique d'abonnements payés par les particuliers nuira à la liberté de la recherche, contre 26% qui estiment que celle-ci n'en sera pas affectée.

38% des participants ne discutent jamais ou rarement de HAL entre collègues, contre 17% d'entre eux qui évoquent ce sujet régulièrement : « Il y a autant d'avis que de disciplines pratiquées : en astronomie et mathématiques HAL est systématiquement utilisé en parallèle d'arXiv.



Discussion au sujet de Hal

Les réponses des sondés mettent en évidence les lignes de fracture qui traversent le monde de la recherche : entre sciences dures (plus favorables ?) et sciences humaines (plus réservées ?) ; entre chercheurs qui se plaignent des contraintes chronophages, et personnels Biats sensibles aux perspectives concrètes offertes par HAL, entre universitaires hostiles aux grands éditeurs capitalistes et soucieux de promouvoir une recherche collective et gratuite, et universitaires plus attachés aux libertés académiques, et méfiants à l'égard des capacités affichées de l'État-stratège... Toutefois, les modérés, les hésitants, les sans-avis sont aussi nombreux à nous avoir communiqué leurs interrogations sur le sujet.

Éric Suire, Membre du Conseil syndical du SNIRS

Elections CNESER 2023

Pour la première fois, la CFE-CGC présentait des candidats dans les 2 collèges des EPST (CNRS, INSERM, INRAE, etc) et 2 dans ceux des EPSCP (universités, etc). Si la compétition avec des organisations syndicales déjà fortement implantées et le mode de scrutin ne nous ont pas permis d'obtenir un siège, certains résultats sont tout à fait encourageants et montrent que le discours réformiste ne peut que progresser, en faisant reculer l'abstention. Celle-ci montre en effet que le discours des organisations déjà présentes ne convainc plus. A la **CFE-CGC** de montrer qu'une autre voie est possible. Pour le rang A, la liste **L'ESR autrement** a obtenu **66,6%** à Toulouse-Capitole, 38,1% à Bordeaux-Montaigne, 26,5% à l'EPHE, 8,5% à Tours ; pour le rang B **28,6%** à Toulouse-Capitole, 20% au Museum national d'histoire naturelle, 19,6% à Bordeaux-Montaigne, 10,3% à l'EPHE, 7,8% à Montpellier. Au sein des EPST, les listes ont obtenu 4,6% chez les chercheurs du CNRS et 3,8% chez les ITA.

Et si on parlait un peu du rapport Gillet : des inquiétudes légitimes...

Le 15 juin 2023, était présenté le rapport Gillet. Si les analyses de la situation actuelle sont lucides (« suradministration à tous les étages » -p. 21 ; « processus d'évaluation, multiples, non coordonnés ni synchronisés » - p. 24), les propositions laissent le lecteur dubitatif. En quoi la création d'un haut-conseiller à la science peut-elle clarifier la politique de recherche et d'innovation ? Ne serait-ce pas un ministre-bis ? Affirmer qu'il faut respecter la liberté de créer des chercheurs est louable, encore faut-il s'en donner les moyens... Allouer une enveloppe de recherches aux jeunes recrutés, pourquoi pas, mais pas en la finançant par le biais d'un accroissement de la charge de cours des enseignants-chercheurs et en obligeant les chercheurs à enseigner jusqu'à 64 htd/an (proposition 13, p. 74). A suivre...

Flash Actualités CNU

La **CFE-CGC** poursuit son implantation dans l'enseignement supérieur. Pour la première fois, une **Liste indépendante soutenue par la CFE-CGC** se présente aux élections du CNU en 22^e section (Histoire moderne et contemporaine, histoire de l'art moderne et contemporain, musicologie). La liste du rang A est conduite par Philippe Chassaigne, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Bordeaux-Montaigne, spécialiste de la monarchie britannique, et celle du rang B par Anne-Claire Bonneville, Maître de conférences à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Paris), spécialiste de l'histoire du Moyen-Orient.



Philippe Chassaigne

*



Anne-Claire Bonneville

Nos candidats défendront, entre autres, les libertés académiques, le principe de collégialité et le statut des enseignants-chercheurs. Les listes et la profession de foi sont sur le site du SNIRS-CFE-CGC www.snirs.fr.

"ne pas prendre parti, c'est accepter le parti pris des autres"

SNIRS-CFE-CGC CNRS 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 Tél : 01.44.96.45.27

www.snirs.fr